

Pont-Audemer, une petite ville de Normandie à la Renaissance. 1477-1551
---

## Position de thèse

Pont-Audemer (Eure) est une petite ville de Normandie située à mi-chemin entre Rouen et Honfleur. Cette thèse présente l'histoire institutionnelle, politique, sociale et économique de cette petite ville à la Renaissance.

Une **partie liminaire** présente les archives municipales de la ville, conservées à la mairie, en particulier le "fonds ancien", d'une richesse exceptionnelle. Dans ce fonds, figurent 57 livres de comptes municipaux, tenus de 1477 à 1551 par 12 "receveurs des deniers", précis, compétents et probablement honnêtes. Les 1800 articles de recettes et 3200 articles de dépenses, soigneusement calligraphiés sur 3000 pages manuscrites sur des feuilles de parchemin de grand format, ont fait l'objet d'un fichier informatique sur tableur, qui a permis le traitement statistique des données. Les livres sont accompagnés de nombreux documents justificatifs comptables, très variés, souvent d'un très grand intérêt, par exemple cent actes royaux dont 26 lettres closes. Le fonds ancien comprend également un manuscrit anonyme, daté de 1779, en trois volumes, intitulé "*L'Inventaire et extrait historique des papiers et manuscrits de la ville de Pontaudemer*", qui raconte l'histoire de la ville des origines jusqu'en 1779.

La **première partie** de ce travail étudie les relations que les rois et la ville ont entretenues de 1450 à 1552. Il n'y a pas de seigneur civil ou ecclésiastique et cette situation présente deux avantages très importants. D'une part, les habitants n'ont pas de droits seigneuriaux à payer ; d'autre part, il n'y a jamais eu de lutte triangulaire entre les différents pouvoirs, à savoir le roi, le seigneur et la ville, lutte dont la ville aurait inmanquablement fait les frais.

Dès la reconquête de la Normandie, et pendant un siècle, de 1449 à 1552, les relations entre les rois de France et la ville sont réglées par une sorte de pacte, la ville étant considérée comme une personne morale et un interlocuteur digne de confiance. Les termes de ce pacte peuvent se résumer ainsi : le premier privilège accordé est l'affranchissement de taille et le second est l'octroi d'aides sur toutes les

marchandises, les boissons et le sel. La ville est ainsi assurée de disposer de revenus annuels non négligeables qui peuvent cependant varier en fonction des décisions des rois : augmentation des droits, suppression de certains aides, octrois de nouveaux.

En contre-partie de ces deux privilèges, jamais remis en question, les rois imposent à la ville deux exigences. La première est l'entretien des fortifications, la seconde est l'obligation de satisfaire certaines demandes financières extraordinaires et occasionnelles.

Le système, mis en place dès 1449, a fonctionné pendant toute la période, à la satisfaction réciproque des deux parties. Sous les règnes successifs de Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François 1<sup>er</sup> et Henri II, pas un seul conflit n'est apparu.

Ce pacte est fondé sur l'envoi de lettres patentes scellées de cire jaune, signe du caractère provisoire du privilège accordé. De leur côté, les habitants adressent aux rois des requêtes, les unes pour solliciter le renouvellement de leurs privilèges, un peu avant qu'ils n'arrivent à échéance, et les autres pour demander diminution des contributions exceptionnelles. Les premières requêtes sont toujours satisfaites, les secondes le sont parfois. A Pont-Audemer, il arrive à plusieurs reprises que les rois consentent des rabais importants.

La ville prend une liberté surprenante : elle ne respecte pas, ou mal, l'obligation, constamment réitérée, de consacrer chaque année 400, puis 600 livres aux réparations et à l'entretien des fortifications. Plusieurs arguments permettent d'expliquer la négligence de la ville en ce domaine. En conséquence, pendant 75 ans, les fortifications de la ville sont mal entretenues, malgré les injonctions des rois qui considèrent Pont-Audemer comme une ville forte d'un grand intérêt stratégique et une ville de frontière, sise en "*pays limitrophe*".

Par ailleurs, pour tous les rois, Pont-Audemer fait partie des "*bonnes villes*" de la province et ils la sollicitent pour de fréquentes demandes de prêts, dons, aides et autres sommes de deniers. La ville adresse systématiquement des requêtes en diminution par l'intermédiaire de "députés". Les rois diminuent parfois de façon importante le montant initial et la ville satisfait alors les demandes financières royales. L'examen des comptes laisse à penser que la ville est la grande gagnante des termes de ce pacte.

La première partie de ce travail présente également les caractères particuliers de la ville. Pont-Audemer est située sur la Risle, une petite rivière non navigable, dont les eaux sont détournées dans les fossés. Vers 1500, la population peut être estimée à 2500 habitants. La ville comporte quatre paroisses, deux *intra-muros*, qui constituent la "ville" proprement dite, et deux *extra-muros* qui forment les faubourgs. Des monuments de l'époque, il ne reste aujourd'hui que deux églises paroissiales. La ville ne joue pas de rôle administratif particulier : elle est située dans "*la vicomté du Pont-Authou et du Pont-Audemer*", qui dépend du bailliage de Rouen. Elle ne deviendra bailliage secondaire que plus tard. En 1500, elle est seulement le siège d'un grenier à sel.

La **deuxième partie** étudie successivement les structures de l'administration municipale, puis la société urbaine du temps, enfin la chronologie des événements, telle que la livrent certains documents.

L'administration municipale est particulière. Il n'y a pas de seigneur, civil ou ecclésiastique. Ville royale, la cité est dirigée par les lieutenants du bailli de Rouen et par le capitaine, représentants directs du roi : ces hommes détiennent les pouvoirs importants et sont seuls habilités à prendre les décisions essentielles. Dans la réalité quotidienne, le système de gouvernement repose sur trois entités : les représentants du roi, les assemblées générales des habitants et un "corps de ville". Leurs pouvoirs respectifs sont longuement discutés. A Pont-Audemer, il n'y a pas de "maire", ni d'"échevins", ni de "consuls".

Les livres de comptes laissent mal apercevoir la société urbaine dans son ensemble et les trois ordres qui la composent. Cette carence est naturellement frustrante. A Pont-Audemer, existent deux couvents de frères mendiants, les Carmes et les Cordeliers. L'immense majorité des habitants appartient au troisième ordre. Les documents mettent en scène seulement quelques bourgeois. Les gens de robe sont rares puisqu'il n'y a pas d'administration ni de cour de justice. Aucun document ne laisse supposer l'existence d'une corporation de métier. Quant à la plus grande partie de la population, les journaliers, les artisans, les petites gens, les gens de service, les femmes, les enfants, les mendiants, les malades, les marginaux, elle est absente des livres et des autres documents. Comme Pont-Audemer ne paie pas d'impôt royal, il n'existe pas le moindre rôle de taille. Ce travail donne toute leur importance à quelques-uns de ces modestes habitants de la ville.

De même, les gens d'armes sont rarement évoqués. Quelle force militaire défendait donc cette ville forte ? En période troublée, la garde était assurée par les bourgeois, sous le commandement du capitaine ou de son lieutenant. En 75 ans, la ville reçoit quelques rares garnisons de soldats, pendant de courtes périodes, car les protecteurs de la ville la dispensent de contingents permanents.

Dans tous les livres de comptes, chacune des recettes et des dépenses est commentée par le clerc du receveur dans un article plus ou moins important, de quelques lignes à plusieurs longues pages. Envisagés sous cet angle, les livres de comptes représentent une sorte de chronique. La thèse illustre cet aspect particulier par différents exemples. Ainsi, le livre de Jean Pinchon pour l'année 1487-1488 détaille minutieusement toutes les dépenses engagées par la ville à l'occasion de la joyeuse entrée de Charles VIII à Pont-Audemer. Le document permet d'assister au passage d'un roi dans une petite ville. L'événement n'est pas moins festif et dispendieux qu'une entrée dans une grande ville.

Les livres de comptes et les documents qui y sont annexés représentent ainsi une chronique de petits faits strictement locaux. La victoire de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488, est le seul événement de portée nationale signalé parmi tous les documents disponibles (23c). Le bruit des guerres d'Italie ne semble pas avoir été entendu à Pont-Audemer !

La question de la présence des protestants à Pont-Audemer est évoquée. De 1477 à 1552, aucun document ne désigne tel ou tel habitant comme protestant ou ne fait allusion à la nouvelle religion. Pourtant, pendant cette période, il est certain que la Réforme a gagné des adeptes dans la ville.

La ville pratique constamment une sorte de "lobbying". Elle cherche délibérément à s'attirer la bienveillance de "*protecteurs*" par des "*gracieusetés*" de toutes sortes et des cadeaux divers, dont les montants figurent toujours au chapitre des dépenses.

Mais les 57 livres de comptes de la ville de "Pont-Audemer et leurs annexes sont d'abord et avant tout des documents comptables, qui livrent des informations très précieuses sur les finances de cette petite ville, le commerce, l'économie urbaine et les prix. Ces différents aspects font l'objet de la **troisième partie** de ce travail.

Les receveurs gèrent d'une même bourse les deniers du roi et leurs propres deniers. Cette pratique, courante pour l'époque, ne semble pas avoir posé de problème. Ils font correspondre les dépenses aux recettes, malgré le caractère imprévisible des demandes d'aides financières adressés par les rois. Des tableaux montrent l'évolution des recettes et des dépenses, année après année. Le budget moyen, calculé sur 53 exercices annuels, est le suivant :

Recettes	1612 livres	(soit environ 25.000 euros)
Dépenses	1567 livres	(soit environ 24.000 euros).

L'habileté avec laquelle les receveurs font correspondre les recettes et les dépenses est remarquable et montre leur "*expertise*".

Les **recettes** sont assurées par les aides sur toutes les marchandises entrant dans la ville et en sortant, sur le sel et sur les boissons. Les aides, qui équivalent à notre TVA moderne, représentent les 2/3 du budget annuel moyen. La contrepartie de ces ressources régulières est le coût élevé des produits. Pont-Audemer est une ville chère, au point que certains marchands la quittent, ou menacent de le faire, pour porter leur commerce ailleurs.

Dans le budget moyen, les **dépenses**, 1567 livres par an, se répartissent de la façon suivante :

	Montants (livres)	Importance
Dépenses courantes	632	40 %
Dépenses pour la "fortification"	316	20 %
Versements aux rois	256	16 %
Arrérages de rente	130	8 %
Deniers rendus et non reçus	61	4%
Divers	43	3 %
Gages	103	7 %
Dépense commune	20	1 %

Le premier chapitre, celui des "*Dépenses courantes*", est un vaste fourre-tout dans lequel les receveurs classent en réalité des dépenses de toutes sortes, au point qu'il a été nécessaire de les répartir en différentes rubriques, dont les plus importantes sont les suivantes :

Relations publiques	17 %
Versements aux rois	15 %
Fortification	14 %
Procédures	11 %
Voyages et séjours	10 %

Les versements aux rois représentent pour les receveurs des dépenses imprévisibles qui déséquilibrent souvent le budget de l'année en cours. Quand ils sont tous comptabilisés, ils représentent en moyenne 256 livres par an. Chaque habitant de Pont-Audemer paie donc en moyenne environ 2 à 3 sols par an, indirectement il est vrai. Il semble légitime de penser que les habitants auraient payé davantage si la ville avait été assujettie à la taille.

Différents graphiques présentent **l'évolution des recettes et des dépenses annuelles**, de 1477 à 1552. Le parallélisme des deux courbes est net, malgré les bouleversements passagers causés par les décisions des rois qui interviennent sur les recettes et sur les dépenses. La comparaison des montants en livres tournois ne tient pas compte de la dévaluation de la monnaie de compte, qui perd 30 % de sa valeur pendant la période considérée.

Les fermes sont des indicateurs probablement assez fiables de la consommation et de l'artisanat (sur le cuir et la draperie). Pratiquement tous les graphiques montrent des courbes plates jusque vers 1535, puis une certaine croissance après cette date. Ainsi, à Pont-Audemer, la consommation et l'artisanat stagnent de 1477 à 1535 et le décollage apparaît seulement pendant les dernières années du règne de François 1<sup>er</sup>. Ce constat est très surprenant, puisqu'il va à l'encontre de la vision économique générale portée sur la Renaissance en France.

Les livres de comptes et diverses factures livrent de nombreuses informations sur les salaires et le prix des biens et des services. Ces notions font l'objet d'études particulières.

Bien entendu, ces informations sont valables pour Pont-Audemer, à une période bien déterminée. Pour en mesurer la valeur et l'intérêt, elles devraient être comparées avec celles d'autres petites villes de la province ou du royaume.

Des conclusions plus générales peuvent être mises en évidence à partir des documents utilisés. Pont-Audemer apparaît étonnamment immobile à la fois dans le temps et dans l'espace. Il est en effet impossible de dater avec précision le moment où Pont-Audemer quitte le Moyen-Age et entre dans la Renaissance. De plus, pendant 75 ans, de 1477 à 1551, la ville apparaît repliée sur elle-même, étrangère au monde proche ou lointain qui l'entoure : elle traverse sans bruit la période de la Renaissance, sans sembler être touchée par les lumières de sa civilisation.

Alors que la Renaissance bouillonne dans certains lieux, en France et en Europe, on ne voit pas les éclats et les fastes de cette période éclairer Pont-Audemer. Le seul événement national mentionné dans les documents est la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier (1489). Les archives locales ignorent donc tous les événements mondiaux, nationaux, régionaux qui ont marqué cette période mais il est juste de dire que les receveurs n'avaient aucune raison de les évoquer. De ce fait, on ne sait pas combien de personnes dans la ville – et lesquelles - ont connu la découverte du "Nouveau-Monde", ont vu, touché et acheté les premiers livres imprimés, ont imaginé les progrès de la nouvelle religion et ceux de l'humanisme. Quelle connaissance ont-elles eu des événements de l'histoire de France ? A part les demandes royales de contributions financières, qu'ont-elles su, par exemple, des guerres d'Italie ? C'est une réelle surprise de voir la ville traverser de façon si paisible une période si riche d'événements importants.

Cette première impression doit être complétée par un second constat. De nombreux signes incitent en effet à penser que Pont-Audemer a fait partie de la France du "*beau XVI<sup>e</sup> siècle*", telle que l'ont qualifiée Emmanuel Le Roy Ladurie et Bernard Quilliet. Les arguments en faveur de cette thèse ne manquent pas. Pendant la période étudiée, Pont-Audemer n'a subi ni siège, ni pillage et la province n'a pas connu la guerre. La ville a entretenu des relations courtoises et satisfaisantes avec les rois successifs. Elle n'a jamais vu s'installer de luttes intestines au sein de la petite équipe dirigeante. Elle a joui de deux privilèges importants, jamais remis en question : l'affranchissement de taille et le droit de prélever des aides, c'est-à-dire la garantie de revenus annuels confortables. Les recettes ont équilibré les dépenses, et le pouvoir royal n'a jamais été regardant quant à l'utilisation faite des deniers qu'il octroyait aux habitants. De 1477 à 1551, les statistiques montrent que la croissance commence seulement vers 1535, et de façon un peu brouillonne. La ville termine 75 exercices fiscaux avec un bilan positif, sans s'être lourdement endettée et sans avoir mangé son fonds.

A ces arguments positifs, il faut opposer quelques points qui assombrissent un peu le tableau. Naturellement, Pont-Audemer a connu plusieurs accidents météorologiques, quelques incursions de peste et la famine qui a sévi cruellement en 1546. Ces événements ont sans doute été durement ressentis par les habitants. Mais ceux-ci savaient probablement, par la mémoire collective transmise, que les

catastrophes “naturelles” sont moins dommageables que les drames organisés par l’homme : guerre civile, sièges, pillages, luttes intestines. En 1552, la ville ne sait pas encore que de tels drames l’attendent bientôt.

Au final, la ville traverse la période de la Renaissance sans bruit, sans drame majeur, repliée sur elle-même, ignorante des grands événements politiques, culturels, scientifiques et économiques qui marquent le monde, l’Europe, la France et la province.

Au terme de ce travail, nous sommes amenés à poser trois nouvelles questions.

1 – D’autres sources, judiciaires, religieuses, hospitalières ou notariales, auraient-elles permis d’arriver aux mêmes conclusions ?

2 - Les constats faits pour Pont-Audemer s’appliquent-t-ils aux autres petites villes de Normandie et *a fortiori* à celles du royaume ?

3 - Pourquoi Pont-Audemer, petite cité à l’époque de la Renaissance, est-elle restée une petite ville pendant cinq siècles ? Pourquoi l’est-elle encore aujourd’hui ?

Il est provisoirement impossible de répondre aux deux premières interrogations. En revanche, quelques éléments de réponses sont donnés à la dernière.

Cette thèse apporte une modeste contribution à l’histoire des petites villes du royaume de France sous l’Ancien Régime en étudiant l’une d’entre elles à la Renaissance. Elle met à la disposition des chercheurs et des historiens des documents inédits et des outils de travail susceptibles d’être exploités dans d’autres travaux.